

MISSION INTERMINISTERIELLE D'INSPECTION DU LOGEMENT SOCIAL

Rapport définitif

n° 2001-126 – NOVEMBRE 2002

Société anonyme d'économie mixte
« Marseille Habitat »

Marseille - 13



FICHE RECAPITULATIVE
du rapport définitif n° 2001-126 **27 NOV 2002**

ORGANISME : Société Anonyme d'Economie Mixte Marseille Habitat
à Marseille (Bouches-du-Rhône)

Président : M. Jean-Claude GAUDIN
Directeur : M. Jacques EURY
nombre de logements gérés : 3 423 au 31/12/00
Mises en services sur cinq ans : 160
Nombre de prêts gérés : 0 au 31/12/00

Vérificatrice : M.me Hélène GARCIN
Vérificateur : M. Alain RUIZ
Chargé de mission d'inspection : M. Rémi VITROLLES
Précédent rapport : n° 95-28 du 22 avril 1997
Contrôle effectué du 10 septembre 2001 au 14/03/2002

Ratios :

- fonds de roulement net global à terminaison des opérations : 7,2 mois de dépenses au 31/12/00
- autofinancement net / chiffre d'affaires : 14,86 au 31/12/00
- logements conventionnés / parc total : 81 % au 31/12/00
- nombre de bénéficiaires de l'APL / nombre de logements conventionnés : 79 % en 2000

Points forts :

- Accueil de locataires bénéficiant de faibles revenus
- Politique soutenue en vue de favoriser l'insertion sociale des locataires en grande difficulté
- Patrimoine en bon état et correctement entretenu
- Niveau peu élevé des annuités locatives
- Situation financière saine en fin de concessions d'aménagement

Points faibles :

- Portage d'opérations d'aménagement ayant sensiblement affecté l'exploitation locative
- Autofinancement net prévisionnel équilibré mais fragile compte tenu des dépenses prévisibles d'entretien du patrimoine et des incertitudes liées au projet de cession d'une partie du patrimoine.

Anomalies ou irrégularités particulières :

- Fonctionnement de la commission d'attribution non conforme à la réglementation en vigueur



Ministère de l'Équipement,
des Transports,
du Logement,
du Tourisme et de la Mer

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

la Défense, le 29 DEC 2002

Mission
Interministérielle
d'Inspection du
Logement Social

Milos

Service de la
Programmation
et des Suites

Référence : 02/NL/PR/

20-4967

Monsieur,

Suite à votre demande en date du 5 décembre 2002, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport après contradiction n° 2001-126 de novembre 2002 concernant la société anonyme d'économie mixte « Marseille Habitat » (13).

Je précise, que conformément à la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la communication des documents administratifs, les éléments concernant la vie privée des personnes physiques et ceux portant des jugements de valeur ont été retirés du contenu du rapport.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef de la Milos

Christian NICOL